



## **AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

RÈGLEMENT 33-2013-11 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, AFIN DE MODIFIER LA VITESSE SUR LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA

RÈGLEMENT 61-2016-8 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 — RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS — AFIN D'Y APPORTER DES CLARIFICATIONS QUANT AUX RENVOIS À DES DISPOSITIONS DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 – RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES CADRES ADMINISTRATIFS

---

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 17 juillet 2024, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté les règlements mentionnés en titre.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont déposés au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal-est.qc.ca](http://www.ville.montreal-est.qc.ca).

---

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 22 JUILLET 2024**

Me Olivier Pelletier  
Greffier